



Parc national  
des Cévennes

# Natura 2000

## dans le Parc national

### > Sommaire

Edito .....	p2
Actus .....	p3
Actions.....	p4 à 7
Le réseau Natura 2000 .....	p8 & 9
Patrimoine .....	p10 & 11
Sensibilisation .....	p12
Paroles d'acteurs.....	p13
Les autres sites.....	p14 & 15





# Édito

Avec ce supplément consacré à Natura 2000, j'ai voulu que vous soyez informés des actions menées dans les 7 sites Natura dont la responsabilité est confiée à l'établissement public du Parc national (cf. le réseau p 8 et 9). J'ai également souhaité que ce magazine favorise les échanges d'expérience au sein du réseau que constituent les 28 sites de l'espace Parc national.

Depuis la loi de 2006, les sites Natura 2000 situés majoritairement en cœur de parcs nationaux sont sous la responsabilité des établissements publics gestionnaires de ces espaces protégés. C'est bien le signe d'une volonté d'intégrer au mieux la politique européenne à la politique locale. Les documents d'objectifs seront d'ailleurs des éléments de mise en œuvre de la charte du Parc national.

La ZPS « Les Cévennes », qui couvre la presque totalité du cœur, a pour objectif la préservation des espèces d'oiseaux emblématiques et de leurs habitats. Le maintien des milieux ouverts s'inscrit bien dans les priorités de la future charte et dans les critères retenus pour le classement Unesco.

**Jean de Lescure,**  
Président du comité de pilotage  
de la ZPS Les Cévennes



Deux petits rhinolophes

## > Actus

### Une étude sur les chiroptères

L'Alepe a réalisé en 2010 une étude complémentaire au docob du site « Mont Lozère » pour mieux connaître les populations de chauves-souris. Du fait de son altitude et de l'absence de cavités souterraines, le site abrite peu de gîtes de reproduction. Il constitue par contre un vaste terrain de chasse que les chauves-souris parcourent pour leur recherche de nourriture. Dix-neuf espèces différentes, dont huit d'intérêt communautaire, ont été contactées de manière certaine ou très probable

Les milieux de prédilection sont, selon les espèces, les milieux boisés feuillus ou mixtes d'âge moyen ou mûr, les prairies et les pelouses. La présence d'éléments linéaires comme les haies, les lisières ou les cours d'eau est essentielle au déplacement des chauves-souris qui se dirigent avec

un sonar.

Des menaces pèsent sur les chiroptères : l'utilisation de produits insecticides et anti-parasitaires, la destruction des haies et des ripisylves, des pratiques sylvicoles favorisant des peuplements homogènes, d'essences résineuses et dépourvus de gros arbres.

### Des réunions d'information à l'automne

Afin de faciliter l'appropriation de Natura 2000 par les propriétaires forestiers, le CRPF et le Parc national organisent deux réunions d'information :

- **Massif du mont Lozère** : 13 octobre, au Pont-de-Montvert (Tél. 04 66 65 26 79)
- **Massif de l'Aigoual** : 13 octobre, à l'Espérou (Tél. 04 66 60 92 93)

#### Supplément Natura 2000 du De serres en valats n°28

Directeur de la publication : Jacques Merlin – Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Luc Capon, Kisito Cendrier, Franck Duguépéroux, Damien Frazzoni, Sophie Giraud, Mathilde Guittet, Frantz Hopkins, Arnaud Julien, Jean de Kermabon, Jean-Pierre Malafosse, Lise Rolland, Céline Roux - Maquette : Imprimerie Parc national des Cévennes - Impression : IMP'ACT imprimerie. Tirage : 35 000 exemplaires sur papier recyclé.  
www.cevennes-parcnational.fr - Photo de couverture : Alain Lagrave



© Bruno Descaves

## L'évaluation des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences vient d'être réformée. Une liste de 29 catégories de projets a été élaborée au niveau national, et complétée par des listes locales. Il s'agit de projets soumis depuis plusieurs années en droit français à une déclaration, une approbation administrative ou une autorisation (dont ceux soumis à autorisation d'un Parc national).

Les dossiers doivent désormais être complétés par une analyse de leurs incidences sur le patrimoine naturel dès lors qu'ils concernent directement ou indirectement un site Natura 2000, et ce dès l'amont du projet. Cette évaluation est à la charge du pétitionnaire, qui la réalise s'il a les compétences requises, ou qui la fait réaliser par un prestataire.

Dans le cœur du Parc national, des projets peuvent être soumis à une évaluation en référence aux listes nationales et locales, et également au régime d'autorisation spécifique du Parc. Dans ce cas, le porteur de projet doit fournir au service de l'Etat et au Parc national une évaluation au moment où il sollicite une autorisation.

Des projets peuvent aussi être soumis uniquement à une autorisation par le Parc national, et doivent comporter une évaluation également : par exemple le dérochage d'une prairie, le prolongement d'une piste d'exploitation agricole, la reprise d'une façade d'une maison ou encore l'enfouissement d'un réseau électrique.

Dans ce cas, une procédure simplifiée existe pour les travaux architecturaux, et un dispositif d'accompagnement est proposé par l'établissement pour les autres catégories de travaux. Ce travail d'évaluation n'est pas nouveau pour le cœur : les services du Parc national l'effectuent depuis de nombreuses années.. Ils peuvent toujours le réaliser

en mlien et à la demande du porteur de projet.

Ce qui change, c'est la responsabilité de l'évaluation. C'est désormais le pétitionnaire qui la signe.

## baromètre

Au 15 juillet 2011

**19 docob validés**

depuis 1998, sur 28 sites Natura 2000

**86 contrats maet**

depuis 2007, sur les 4 sites actifs animés par le Parc

- soit **24 600 hectares diagnostiqués** (26 % de la surface du coeur)
- soit **202 agriculteurs concernés**
- soit **4 320 000 euros attribués**

**7 contrats Natura**

depuis 2003, sur les 4 sites actifs animés par le Parc

- soit **485 000 euros attribués**

**1 charte Natura**

depuis 2011, sur les 4 sites actifs animés par le Parc

## Sigles et acronymes utilisés dans ce supplément Natura 2000

**Alepe** : Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement

**CDSL** : Conservatoire départemental des sites lozériens

**Copage** : association chargée de la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace en Lozère

**CRPF** : Centre régional de la propriété forestière

**DDT** : Direction départementale des territoires

**Docob** : Document d'objectifs ou plan de gestion d'un site Natura 2000

**Maet** : Mesures agro-environnementales territorialisées

**ONF** : Office national des forêts

**Sivom** : Syndicat intercommunal à vocations multiples



© Catherine Vambaigue

Travaux à Saint-Privat-de-Vallongue



### Les docob

Le site a été désigné pour la préservation des milieux aquatiques

© Guy Grégoire

# Les sites « Tarn, Tarnon, Mimente » et « Causse Méjean » élaborent leur docob

Chaque site Natura 2000 est doté d'un document d'objectifs ou docob élaboré à partir d'inventaires des activités humaines et du patrimoine naturel.

La connaissance et la concertation avec le territoire sont déjà les premières étapes de l'action.

**L**ancée en octobre 2010, l'élaboration du docob du site « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » est en cours.

Pour réaliser le diagnostic écologique et l'inventaire des activités humaines, il faut tenir compte des connaissances existantes. Le site a été désigné en partie pour la préservation des milieux aquatiques : le diagnostic établi dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Tarn amont sera repris. D'autres études sont menées par l'ONF, le CDSL et l'Alepe, notamment une cartographie des milieux naturels - pelouses,

prairies, milieux rocheux, ripisylves. Un inventaire des chauves-souris est également prévu, avec en particulier la pose de micro émetteurs sur le dos d'individus afin de localiser leurs gîtes de reproduction : cavités souterraines, greniers ou bâti abandonné, creux d'arbres... Enfin, une étude originale sur les populations de pique-prune est lancée. La larve de ce petit coléoptère se développe dans les cavités d'arbres feuillus liées notamment aux pratiques anciennes sylvopastorales. Par ailleurs, le Copage, le CRPF et l'ONF réaliseront un diagnostic des activités agricoles et forestières à partir de données

## > fiche technique

### Qu'est-ce qu'un docob ?

C'est le plan de gestion d'un site Natura 2000.

### Que contient-il ?

Un diagnostic écologique et socio-économique, une synthèse et une hiérarchisation des enjeux, les grands objectifs du site et leur déclinaison en actions, des fiches-actions et des cahiers des charges de mesures.

### Qui l'élabore ?

L'opérateur, désigné par le comité de pilotage, réalise ou coordonne les études et met en place les concertations nécessaires sous forme notamment de groupes de travail.

### Qui le valide ?

C'est le comité de pilotage ou la commission Natura qui valide les différentes étapes de l'élaboration et le document final.

existantes et proposeront des mesures de gestion adaptées aux enjeux écologiques.

Le Parc national a accepté de prendre en charge l'élaboration du docob du site « Causse Méjean » - moins de 50% se trouvent dans le cœur -, sur demande du préfet de la Lozère après une consultation infructueuse de toutes les collectivités concernées.

En octobre 2010, le comité de pilotage a validé un périmètre d'étude

(33 000 ha) beaucoup plus large que celui initialement transmis (1 272 ha). Le comité devra fin 2012 rendre un avis sur cette extension à la lumière du docob.

Pour conduire l'élaboration de ce document, le Parc national a choisi comme prestataires le Copage et Sup Agro Florac. L'année 2011 est consacrée aux divers inventaires des activités humaines et des milieux naturels, et à la concertation et l'information auprès des 14 communes concernées.

L'année 2012 sera consacrée à la concertation pour bâtir des plans d'action prenant en compte ces premières étapes. ●

**Contact docob Méjean :**

Copage :  
Anne Colin 04 66 65 62 00

SupAgro Florac :  
Françoise Sarrazin 04 66 65 65 65

## Les mesures agro-environnementales

# Un contrat pour la préservation des oiseaux

Les Mesures agro-environnementales territorialisées (Maet) sont des contrats qui permettent d'agir pour la préservation des milieux et des espèces par la valorisation des pratiques agricoles qui y contribuent.



Prairie naturelle de fauche

**E**n 2009, Guy Bazalgette (Les Crottes, commune de Bassurels), éleveur ovin et bovin viande, a contractualisé pour 5 ans des mesures sur une surface de 52 ha (sur les 241 ha de sa propriété).

La mesure "Gestion extensive des landes et pelouses" a été contractualisée pour ses parcelles de landes et de pelouses. Objectif : préserver ces habitats et maîtriser la progression des ligneux (genêts, buis, genévriers...) par une gestion pastorale adaptée. Sur cette exploitation, les landes à genêt sont en mosaïque avec une pelouse siliceuse sèche, ce qui est précieux du point de vue paysager, pour le patrimoine naturel

(baies, nidification des busards, de la caille des blés, de la pie grièche écorcheur), et l'activité pastorale (ressource et abri pour les animaux). Il fallait conserver la pelouse et réouvrir une partie des landes progressivement envahies par les genêts. Un plan de réouverture mécanique – gyrobroyage – a permis d'éviter l'emploi du feu.

Pour les prairies naturelles de fauche, c'est la mesure "Gestion extensive des prairies naturelles fauchées et/ou pâturées" qui a été contractualisée. La prairie de fauche était en très bon état de conservation avec un cortège floristique riche. Le choix a été fait du maintien de la fauche sur ces prairies, éloignées du

siège d'exploitation, et d'une limitation de la fertilisation. La subvention versée dans le cadre de cette Maet a permis de compenser la perte occasionnée par une réduction mesurée de la fertilisation et un retard de fauche. ●

### Madame Bazalgette

« Nous avons été confortés dans nos pratiques. Cela a été très positif de voir que nos méthodes de travail sont reconnues comme favorables à la biodiversité. Et puis, l'intérêt financier n'est pas négligeable. »





© Vinciane Febvre

## Les contrats Natura 2000

Réalisation d'un prélèvement en vue d'une analyse génétique sur un sapin «relique».

# La diversité écologique en forêt

Le groupement forestier du Pré de la dame œuvre en faveur de la préservation de bois d'intérêt écologique et la réouverture de clairières en milieu forestier.

Située à l'est du mont Lozère, la forêt du Pré de la dame est constituée en majorité de peuplements issus de plantations d'épicéas et de sapins datant des années 60. Cependant, on y trouve encore quelques îlots de hêtraies et de vieux sapins «reliques» dans des secteurs n'ayant pas fait l'objet de transformation de peuplement. Ces sapins sont des spécimens de très gros diamètre, âgés de plus de 150 ans et autochtones du mont Lozère, contrairement à la plupart des sapins présents dans les forêts actuelles qui ont été réintroduits par plantation.

La forêt compte également des milieux intéressants comme des pierriers qui abritent une espèce floristique très rare, le saxifrage à feuilles en coin, et des petites zones de landes à callune. Ces petits milieux ouverts présentent un grand intérêt écologique par la diversité qu'ils apportent au sein de peuplements relativement homogènes : diversité floristique, richesse en chauves-souris...

Afin de préserver ces particularités écologiques et patrimoniales, le groupement forestier s'est engagé dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Celui-ci comporte deux mesures. D'une part, pour contribuer à la conservation des vieux sapins et des vieux hêtres, 109 arbres ont été désignés, que le propriétaire s'engage à ne pas récolter pendant 30 ans. Objectif : permettre le développement de bois mort, de cavités, de fissures favorables à de nombreuses espèces de champignons, de mousses, de chauves-souris ou d'insectes, comme la rosalie alpine dont les larves se nourrissent de bois en décomposition et que l'on rencontre habituellement dans les hêtraies. En contrepartie de l'immobilisation de ces bois, le propriétaire est indemnisé du manque à gagner. Seconde mesure, la réouverture ou l'agrandissement de cinq clairières existantes, de surface moyenne d'environ 15 ares, par abattage d'arbres. Les travaux d'exploitation et de débroussaillage lui seront financés à 100% par le contrat. ●

## > **fiche technique**

### **Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?**

C'est un dispositif d'investissement créé spécifiquement pour mettre en oeuvre les actions dans les sites Natura 2000.

### **Objectifs ?**

Restauration de milieux ou actions en faveur des espèces.

### **Bénéficiaire ?**

Propriétaire ou ayant droit sur la parcelle.

### **Engagement ?**

Réalisation de travaux définis par un cahier des charges ou conservation d'arbres d'intérêt écologique.

### **Durée ?**

Cinq ans pour des travaux, trente ans pour la conservation de bois d'intérêt écologique.

### **Financement ?**

Jusqu'à 100 %, sur des fonds européens, nationaux et/ou régionaux.

## > fiche technique

### Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

Ce sont des « bonnes pratiques » de gestion favorable aux espèces remarquables du site et à la biodiversité de manière globale.

### Qui peut adhérer ?

Les titulaires de droits fonciers ou usagers de parcelles incluses en site Natura 2000, pour une durée de 5 ans.

### Quel intérêt pour l'adhérent ?

L'adhésion garantit la mise en œuvre de certaines pratiques respectueuses pour l'environnement et la biodiversité. Le propriétaire peut aussi bénéficier de certains avantages fiscaux, comme l'exonération d'une partie de la taxe foncière sur le non-bâti.

### Comment adhérer ?

Pour adhérer, un dossier de demande d'adhésion doit être constitué avec l'appui du Parc national. Pour pouvoir bénéficier dès l'année suivante de l'exonération fiscale, la demande doit être déposée avant juillet auprès de la DDT.

## Les chartes Natura 2000

# L'adhésion du groupement forestier de la Vergne

En 2011, les gérants du groupement forestier de la Vergne (commune de St-Julien-d'Arpaon) ont adhéré à la charte Natura 2000 de la ZPS « Les Cévennes ».

La forêt comporte divers milieux forestiers et cours d'eau. L'adhésion porte sur le respect de « bonnes pratiques » sur ces deux types de milieux :

- respecter les éventuels périmètres de quiétude en faveur des rapaces. Le cas échéant, les interventions (marelage, exploitation...) dans ce périmètre seraient alors évitées pendant une période donnée pour limiter le dérangement des rapaces ;
- établir un plan simple de gestion de la forêt cohérent avec les engagements de la charte ;
- mettre en œuvre une gestion forestière préservant les cours d'eau de la propriété : pas de dépôt de produits de coupe dans le cours d'eau et maintien d'un linéaire végétal à proximité ;

- informer tout personnel ou entreprise intervenant sur la forêt des engagements de la charte à respecter. ●



**Olivier Delmas**  
Cogérant du groupement forestier de la Vergne

« L'adhésion est la concrétisation de notre volonté de gérer notre forêt selon les principes du développement durable, à la fois sur l'aspect écologique et l'aspect économique. »

## Une action spécifique à la ZPS Les Cévennes

# Des périmètres de quiétude pour les rapaces

Les perturbations pendant la reproduction sont le plus grand danger pour les rapaces. Le Parc national s'est engagé dans le repérage systématique des sites de nidification et dans la mise en place de périmètres de quiétude.

Sept espèces à très forte valeur patrimoniale sont aujourd'hui concernées : l'aigle royal, le circaète Jean-le-Blanc, le faucon pèlerin, le hibou grand-duc, les vautours fauve, moine et percnoptère.

Le repérage des sites se fait dès l'observation de vellétés d'installation d'un couple. Il a donc lieu à la période favorable pour chaque espèce, entre hiver et printemps, à la faveur des comportements les plus specta-

culaires liés à la formation de couples (vols de parades), à la défense du territoire ou au rechargement des aires (transport de matériaux).

Le suivi effectué par les agents du Parc national consiste à surveiller les sites connus pour confirmer, année après année, leur fréquentation par le couple et le déroulement de la reproduction : présence du couple sur le site, comportements spécifiques et probants de la reproduction, re-

charge des aires, accouplement, ponte, couvaison et élevage des jeunes jusqu'à leur envol.

Une fois un site identifié et son occupation par un couple reproducteur confirmée, le propriétaire ou le gestionnaire forestier sont informés et un périmètre de quiétude, autour de l'aire ou des aires utilisées, est délimité de façon concertée. ●



## > Le réseau Natura 2000

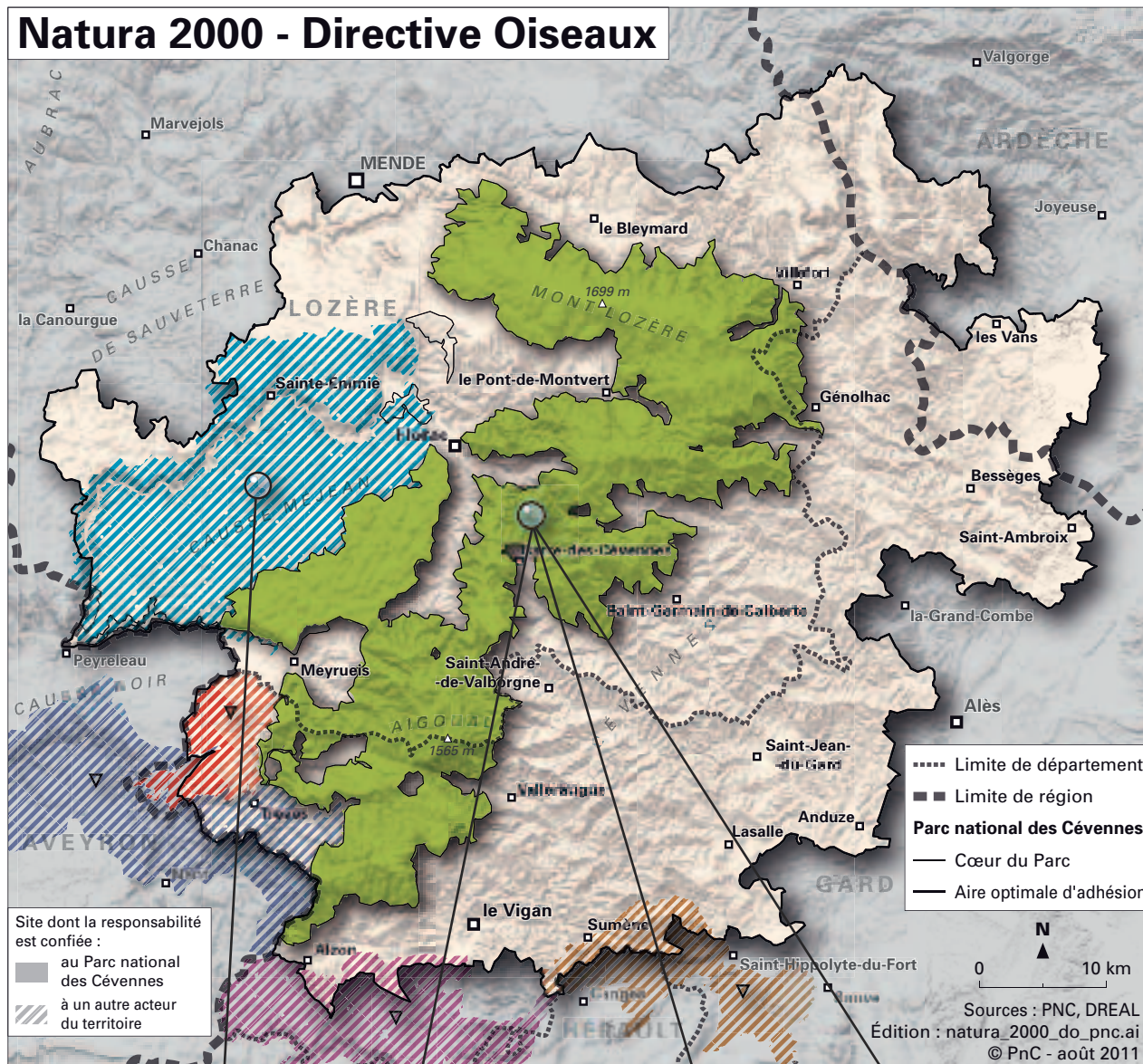
### > Les sept sites Natura 2000 dont la responsabilité est confiée à l'établissement public du Parc national

- ZPS Les Cévennes
- Site Mont Lozère
- Site Combe des Cades
- Site Massifs de l'Aigoual et du Lingas
- Site Causse Méjean
- Site Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
- Site Gorges de la Jonte

### > p10-11

*Les landes, un milieu accueillant pour de nombreux oiseaux - Les busards St Martin et cendré*

Ces habitats et ces espèces sont présents dans de nombreux sites Natura.



### > p14

*ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte : le temps de l'action*

### > p5

*Un contrat pour la préservation des oiseaux*  
 ZPS Les Cévennes

### > p7

*L'adhésion du groupement forestier de la Vergne*  
 ZPS Les Cévennes

### > p7

*Des périmètres de quiétude pour les rapaces*



> p15

Site Valdomez : redécouvrir les haies et les bocages

> p12

De la pédagogie sur le site de la combe des Cades  
Site Combe des Cades

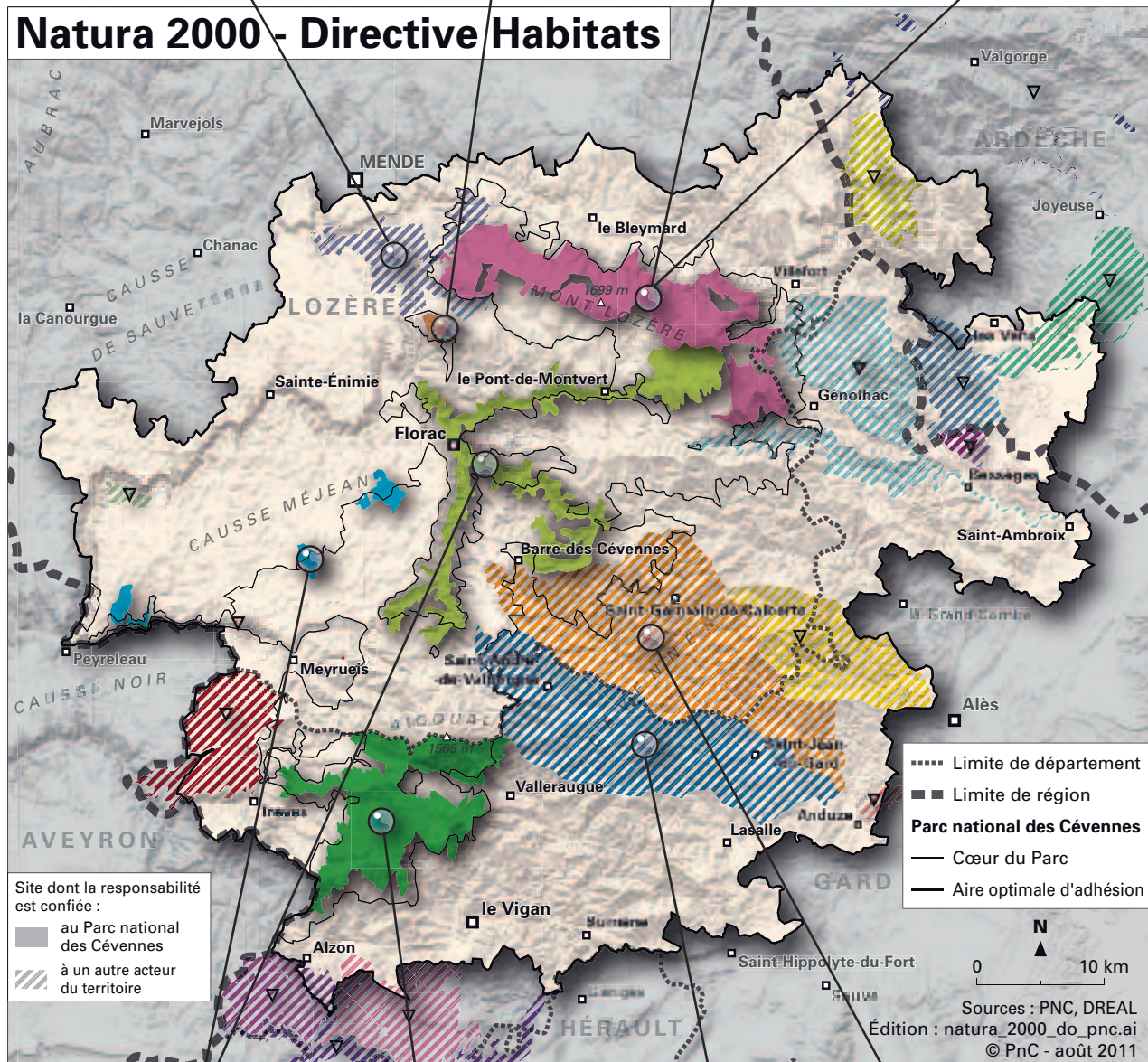
> p2

Une étude sur les chiroptères  
Site Mont Lozère

> p6

La diversité écologique en forêt  
Site Mont Lozère

## Natura 2000 - Directive Habitats



> p4-5

Les sites Tarn, Tarnon, Mimente et Causse Méjean élaborent leur docob

> p13

Rencontre avec André Lacroix, agent patrimonial ONF dans le Gard  
Site Massifs de l'Aigoual et du Lingas

> p14

L'élaboration du docob Vallée du gardon de St Jean a commencé

> p15

Le site Vallée du gardon de Mialet a son docob





Landes à myrtilles sur le mont Lozère

© Alain Lagrave

## Les landes, un milieu accueillant pour de nombreux oiseaux

Les landes recouvrent plus de 18 000 ha des 93 727 ha du cœur. On en dénombre quinze types différents sur l'ensemble du territoire du Parc national.

**P**armi les plus étendues dans le cœur et celles qui relèvent de la directive Habitats, les landes montagnardes à callune, myrtille et genêt pileux, et les landes à genêt purgatif sont les plus connues. Ce sont souvent des landes « secondaires » liées aux systèmes pastoraux et à la pratique de l'écobuage qui dominant tandis que les landes dites « primaires » sont plus discrètes.

De grands contrastes existent entre types de landes, notamment entre substrat calcaire et siliceux, et aussi entre étages de végétation.

Ainsi, le genévrier nain est confiné sur les sommets ventés et froids du mont Lozère et caractérise la lande de plus haute altitude. Sur les versants sud des basses vallées Cévenoles, les cistes et la bruyère arborescente parsèment d'odeur méditerranéenne les landes sur schiste. Sur les versants en contrebas des corniches calcaires du causse, des landes à amélanchier, buis et cotonéaster se

distinguent nettement des précédentes par leur riche flore herbacée et leur aspect vert clair.

Par comparaison aux landes sur calcaire, la flore des landes sur silice est assez pauvre. C'est pourquoi il est intéressant de conserver une mosaïque de milieux humides et de pelouses avec la lande, voire quelques bosquets ou arbres isolés. Par contre, c'est dans les landes des vallées Cévenoles que l'on trouve le plus d'espèces à forte valeur patrimoniale, comme le ciste à feuilles de peuplier et le ciste de Pouzolz.

S'y ajoute un cortège d'espèces protégées liées aux suintements temporaires qui parsèment ces landes : isoète de durieu, ophioglosse des açores, trèfle de ligurie. La pulsatile du printemps, espèce à enjeu régional, se confine pour sa part dans les landes du mont Lozère.

Parmi les plantes plus courantes et typiques des landes, on rencontre, selon l'altitude, des alchémilles, l'ar-

nica, le plantain caréné, le séneçon à feuille d'adonis ou des endémiques du sud Massif central comme le thym luisant ou encore la fétuque d'Auvergne.

Les landes participent fortement du caractère du Parc national. Pour une grande part, elles sont l'œuvre d'une interaction ancienne entre agro-pastoralisme et milieu naturel. Le pâturage associé à des écobuages mesurés permet de contenir la tendance naturelle à la fermeture par des arbres et arbustes de cette formation végétale tout en maintenant la diversité de la flore et de la faune associées. On préconise préférentiellement les écobuages de petite surface et il faut veiller à éviter les feux trop intenses. Des études ont montré qu'il est préférable de brûler par tâche de moins de 2 ha afin de ne pas diminuer la richesse en espèces végétales. Les landes représentent aussi des habitats particuliers à certaines espèces animales, comme les insectes ou les oiseaux (passereaux, busards). ●



# Des oiseaux inféodés aux landes : les busards Saint-Martin et cendré

Le busard Saint-Martin est sédentaire. Le mâle se reconnaît très facilement par la blancheur du dessous de ces ailes et de son ventre, et l'extrémité noire de ses ailes. La tête, la gorge et le dessus gris clair laissent voir une large tache blanche au croupion. La femelle, plus discrète, présente un plumage brun moucheté propice au camouflage et très proche de celui des jeunes.

Il niche à terre dans les landes, les fourrés, les près bois et jeunes reboisements, mais aussi dans les cultures et prairies de fauche. La ponte (4 à 6 œufs en moyenne) intervient début mai. L'incubation dure un mois en-

viron tout comme l'élevage des jeunes. Les sites de nidification sont désertés après une période de dépendance des jeunes de trois semaines.

Le Saint-Martin se nourrit essentiellement de micromammifères et de petits passereaux des landes et prairies. Reptiles et amphibiens peuvent également être capturés.

Le busard cendré, lui, est migrateur. Il est difficile de distinguer la femelle du busard cendré de celle du Saint-Martin. Elle est un peu plus svelte, présente un vol plus souple et léger (caractère valable aussi pour le mâle) et semble plus contrastée. Le mâle cendré est aisément reconnais-

sable à son aspect entièrement gris aux flancs marqués de flammèches rousses et à la fine barre alaire noire sur chaque aile. Certains individus peuvent être entièrement sombres.

Pour la nidification et la chasse, il fréquente des espaces semblables au busard Saint-Martin. Il pond 3 ou 4 œufs en moyenne vers la mi-mai. Incubation, élevage des jeunes et périodes de dépendance sont similaires à ceux du busard Saint-Martin. Il se nourrit essentiellement de micromammifères, de passereaux inféodés aux landes et aux prairies, et également d'orthoptères (sauterelles). ●



© Guy Grégoire



© Christian Aussaguel

En 2000, l'effectif nicheur du busard St Martin dans le Parc national était estimé à 42 couples (9 300 en France) et celui du busard cendré à 90 couples (4500 en France). Leurs effectifs sont en nette baisse depuis lors.

## > Comment protéger ces oiseaux ?

Les busards nichent très souvent dans les cultures de céréales et les prairies de fauche artificielles. En général, la nidification dans les céréales permet aux oiseaux de terminer leur cycle de reproduction avant les moissons. Ce n'est pas le cas dans les prairies artificielles de fauche. Parfois ensilées

fin mai ou fauchées en juin en pleine période de reproduction, la perte des pontes ou nichées est alors inéluctable. La seule méthode pour éviter la destruction des nichées consiste, après un repérage des nids, en le maintien d'un périmètre non fauché et protégé autour du nid lors de la

coupe (10 - 15 m<sup>2</sup>). Ce travail de repérage, le plus souvent effectué par des bénévoles, permet de préserver chaque année 30 à 50 % des nichées surveillées en France et présente peu de contrainte pour l'agriculteur. ●



Une sortie scolaire sur le site de la combe des Cades

© Jacob Galissard

## De la pédagogie sur le site de la combe des Cades

Sensibiliser les publics, habitants ou visiteurs, jeunes ou adultes, aux objectifs de Natura 2000 et donc à la préservation de la biodiversité est essentiel. Les moyens et les outils sont multiples. Un exemple : le site de la combe des Cades.

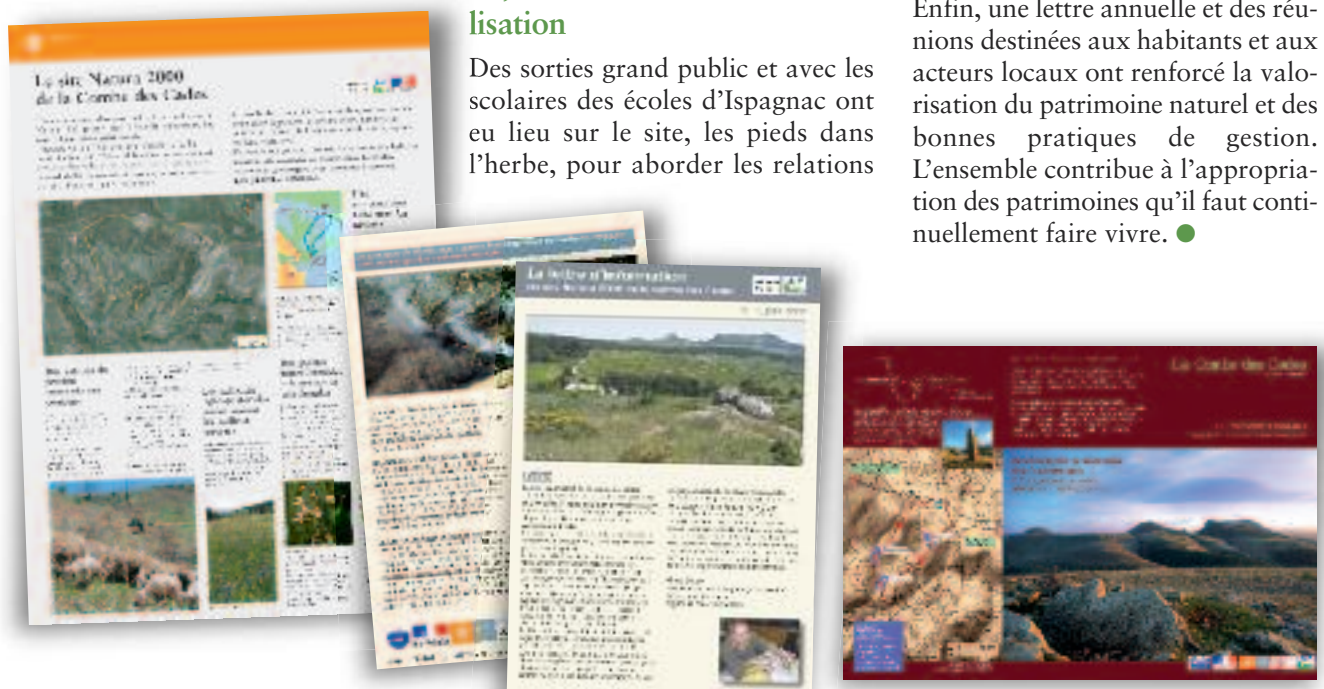
**L**e petit site de la combe des Cades (307 ha) a la particularité d'abriter le sentier des menhirs. Ce sentier est l'un des tout premiers du Parc national au titre de sa fréquentation annuelle, avec plus de 5 000 personnes. En effet, la cham des Bondons avec ses 157 menhirs est le deuxième site de mégalithes d'Europe après Carnac. L'empreinte de l'homme sur ce ter-

ritoire est ancienne. Le patrimoine culturel qui en témoigne illustre bien la synergie incontournable entre les activités humaines gestionnaires et le patrimoine naturel d'intérêt communautaire. Dès lors, le sentier de découverte du site Natura 2000 emprunte celui des menhirs, créé bien avant la désignation du site.

### La gestion du patrimoine naturel, fil conducteur de la sensibilisation

Des sorties grand public et avec les scolaires des écoles d'Ispagnac ont eu lieu sur le site, les pieds dans l'herbe, pour aborder les relations

entre actions de gestion et patrimoine naturel. Des panneaux d'information implantés sur le site permettent aux randonneurs de voir ce lieu autrement. Une plaquette de découverte du site guide le promeneur. Il n'y a pas de signalétique spécifique, mais des points d'interprétation faciles à repérer ponctuent la randonnée. De plus, un panorama paysager permet d'apercevoir cinq autres sites du réseau Natura 2000. Enfin, une lettre annuelle et des réunions destinées aux habitants et aux acteurs locaux ont renforcé la valorisation du patrimoine naturel et des bonnes pratiques de gestion. L'ensemble contribue à l'appropriation des patrimoines qu'il faut continuellement faire vivre. ●







## Rencontre avec André Lacroix, agent patrimonial ONF dans le Gard

En 2003, l'ONF s'engage dans le premier contrat Natura 2000 sur le site « Massifs de l'Aigoual et du Lingas ». Retour d'expérience.

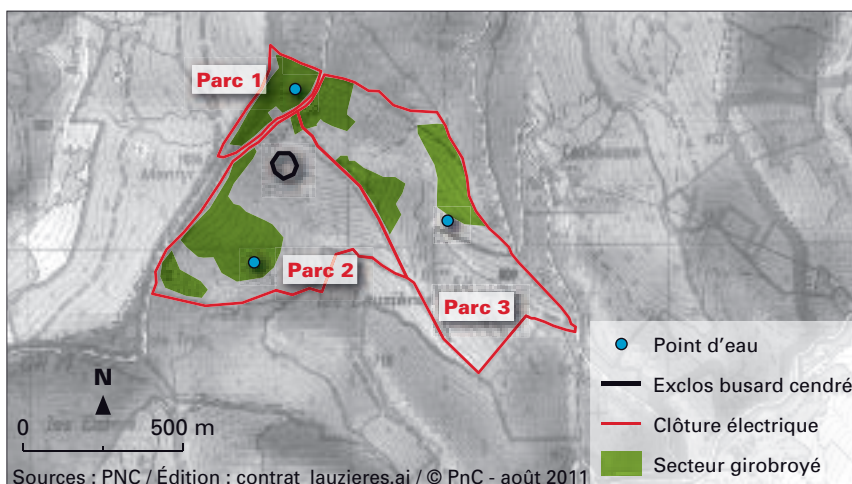
### Quels étaient les objectifs du contrat Natura 2000 du site des Lauzières ?

Un ancien parcours à moutons d'une surface d'environ 70 ha et d'un seul tenant avait été abandonné dans les années 1960. Acquis par l'Etat vingt ans plus tard, ce milieu était voué à la fermeture et au boisement naturel : extension des frênaies, chênaies et pineraies, recrudescence des fourrés à prunelliers, ronces, fougères, genêts purgatifs et à balais.

La lande à genêts représentait un danger potentiel d'incendie pour la forêt, facteur aggravé par la forte déclivité sur un versant sud.

### Quelles ont été les principales actions ?

A partir de 1994, l'Etat investit donc dans les premiers travaux mécaniques de broyage et de brûlage dirigé avec l'aide des pompiers. En 2004, un contrat Natura 2000 est signé entre l'Etat et l'ONF. Il lance vraiment l'opération de réhabilitation : inventaires, cartographie, nouveaux broyages, brûlages, création de points d'eau, pose de 5 km de clôture, mise en place d'un exclos pour permettre aux busards de continuer à nicher...



### Aujourd'hui, quels sont les résultats les plus marquants ?

Depuis plusieurs années, un troupeau de 40 vaches et veaux monte à l'estive. L'éleveur local commercialise lui-même ses produits vers les marchés locaux et régionaux. La combustibilité du site a fortement diminué. La diversité biologique est confortée, notamment pour l'avifaune (fauvette pitchou, pie grièche, circaète Jean le Blanc), mais aussi à travers la restauration de pelouses et de landes. Une ombre au tableau cependant : les effectifs de busards Saint-Martin et cendrés ont chuté.

### Comment l'ONF intègre-t-il Natura 2000 dans son action quotidienne ?

L'ONF doit répondre à deux impératifs de gestion : produire plus de bois d'œuvre, de bois à palettes, de bois-énergie, afin de conforter les filières économiques locales et régionales de transformation du bois, et mieux protéger le milieu naturel pour améliorer la diversité biologique. Pour y parvenir, l'ONF et les propriétaires forestiers privés élaborent en concertation avec le Parc national, les services de l'Etat et les collectivités territoriales les documents de gestion forestière qui définissent les actions possibles et souhaitables. ●

## > Les autres sites

### L'élaboration du docob « Vallée du Gardon de St-Jean » a commencé



**L**e site « Vallée du Gardon de Saint-Jean » s'étend sur treize communes gardoises et lozériennes du bassin versant du Gardon de Saint-Jean, allant de Bassurels à Corbès. Sa superficie est de 19 060 hectares.

Les milieux y sont diversifiés : cours d'eau avec des bancs de graviers où se développe une végétation pionnière, habitats forestiers tels que la châtaigneraie et la chênaie verte, prairies et landes. En termes d'espèces, les enjeux concernent les chauves-souris, les poissons, les libellules et d'autres insectes, ainsi que le castor, la loutre et l'écrevisse à pieds blancs.

Il est l'un des derniers sites d'importance communautaire à lancer la démarche d'élaboration du document

d'objectifs sur son territoire. Celle-ci a commencé en 2011 – diagnostic écologique et socio-économique en cours - et durera jusqu'en 2012. Lorsque le document définitif aura été validé par le comité de pilotage, le site passera en animation.

Porté et suivi par les collectivités locales, le projet d'élaboration du document d'objectifs est mené par le Syndicat mixte du pays Aigoual-Cévennes-Vidourle, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux : agriculteurs, forestiers, chasseurs et pêcheurs, au travers du comité de pilotage mais aussi de réunions d'information et de groupes de travail.

#### Contact :

Mathilde Guittet - Chargée de mission Natura 2000 - Syndicat mixte du pays Aigoual-Cévennes-Vidourle - 04 66 85 34 42

### ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte » : le temps de l'action

**D**'une superficie de 41 117 ha, ce site abrite vingt-cinq espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire, parmi lesquelles les trois espèces de vautours. La Fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Lozère anime le projet depuis 2010, sous l'égide de la collectivité porteuse, le SIVOM Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. L'enjeu principal consiste à soutenir les activités agro-pastorales, garantes de la conservation des milieux ouverts favorables à l'alimentation et la reproduction des oiseaux. Douze contrats Maet ont été signés en 2011, pour la restauration ou la conservation de 750 ha d'habitats favorables aux oiseaux. Une dizaine de placettes « vautours » a été installée. Les premiers contrats Natura 2000, qui portent notamment sur la création de la-



vogues écologiques avec l'implication des chasseurs, sont signés. Des actions de sensibilisation et communication sont également mises en place.

#### Contact :

Arnaud Julien - Chargé de mission Natura 2000 - FDC 48 - 04 66 65 75 85



## Site « Valdonnez » : redécouvrir les haies et les bocages



**D**ans le cadre de l'animation du site « Valdonnez », la Communauté de communes du Valdonnez a invité en juin dernier à Langlade la population et les acteurs locaux à venir redécouvrir la haie et le bocage.

La soirée a débuté avec la projection d'un film consacré aux haies et à leurs multiples fonctions : élément marquant du paysage, voie de déplacement et source de nourriture pour la faune, brise-vent et ombrage utiles à l'agriculture et à l'élevage, frein à l'écoulement des eaux et à l'érosion des sols, source de bois, de fourrage et de fruits...

Puis l'intervention de l'Alepe est venue compléter le propos du film sur l'intérêt des haies, plus particulièrement pour les chauves-souris du site.

Enfin, la chargée de mission Natura 2000 a présenté les outils disponibles (contrats et charte Natura 2000) pour préserver les haies champêtres et les alignements d'arbres sur le territoire.

La soirée a été ponctuée d'échanges et de discussions, au cours desquels les participants ont pu exprimer leur point de vue et poser des questions sur le sujet.

Cette soirée sera suivie le 13 octobre d'une demi-journée plus technique ciblée sur les gestionnaires de haies avec l'intervention de spécialistes (CRPF, Mission Haies Auvergne) et la démonstration de matériel d'entretien.

### Contact :

Céline Roux – Chargée de mission Natura 2000 - Communauté de communes du Valdonnez  
04 66 47 10 28

## Le site « Vallée du Gardon de Mialet » a son docob

**C**e bassin versant se déploie des bordures de la can et du plan de Fontmort jusqu'au piémont gardois. Encadré de crêtes schisteuses, il décline ses pentes boisées, recoupées de multiples valats, jusqu'aux lits des gardons.

Cette ramification hydrographique a favorisé l'implantation humaine en hameaux isolés et petits bourgs. Elle a ponctué le paysage de terrasses et de prairies.

Le site vient de se doter en 2011 de son docob. Les actions prioritaires sont en faveur du maintien et de la restauration des milieux ouverts (prairies, landes, pelouses...), et de l'amélioration qualitative et quantitative de l'eau des rivières. Les autres actions s'articulent autour de la préservation des habitats naturels

forestiers, et de certaines espèces à enjeux.

Les rivières abritent des espèces végétales et animales plus ou moins connues : castor, loutre, barbeau méridional, écrevisse à pattes blanches et ophioglosse des Açores.

La châtaigneraie cévenole méditerranéenne avec 5 700 hectares répertoriés est au cœur de l'identité de ce territoire. Natura 2000 vise à soutenir l'entretien et la restauration de ce patrimoine culturel, écologique et économique.

Des partenariats sont en préparation : à titre d'exemple, un travail de collaboration avec le conseil général de la Lozère se dessine afin que les projets de cette collectivité territoriale intègrent de plus en plus d'éléments de biodiversité lors de leur réalisation.



### Contact :

Luc Capon – Chargé de mission Natura 2000 – Communauté de communes Cévennes des Hauts gardons – 09 64 38 01 21





## Vos interlocuteurs au Parc national

### Natura 2000

Franck Duguépéroux –  
« Massifs de l'Aigoual et du  
Lingas », « Combe des  
Cades », « Causse Méjean »,  
« Jonte » – 04 66 49 53 40

Sophie Giraud –  
« Mont Lozère » « Vallées du  
Tarn, du Tarnon et de la  
Mimente » - 04 66 49 53 31

Jean de Kermabon – ZPS « Les  
Cévennes » : 04 66 49 53 33

### Mesures agro-environnementales

Jérémie Barret –  
04 66 49 53 23  
Thierry Dahier –  
04 66 49 53 67

## Natura 2000 sur [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)

La rubrique Natura 2000 est en accès direct sur la page d'accueil. Pour chacun des sites « Combe des Cades », « Massifs de l'Aigoual et du Lingas », « Mont Lozère », « Causse Méjean », « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » et « ZPS Les Cévennes », une fiche indique le nom du président du copil ou de la commission, la superficie du site, les enjeux, les objectifs prioritaires, les actions 2011 et les coordonnées de l'interlocuteur au Parc national. Docob, charte, éléments cartographiques sont en téléchargement. Pour obtenir des données en format SIG, contactez les interlocuteurs mentionnés sur chaque fiche.